

Subvention à Radio-Bip et à Besançon Basket Comté

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :

A - Chaque année la Ville soutient les radios locales associatives sur la base d'un partenariat.

Cette année «Radio-Bip» a réalisé toute une série d'émissions, de magazines et campagnes de promotion en liaison avec les services municipaux (MPT, Espaces Verts, Hygiène-Santé, Sports, Communication...).

Il est donc proposé de lui allouer une somme de 35 000 F au titre de l'exercice 1991, qui sera imputée au chapitre 940.241 article 657.00300.

B - Exceptionnellement cette saison, compte tenu des résultats du club et dans la mesure où le basket véhicule «la précision», il est proposé d'accorder une aide au Besançon Basket Comté, au titre de la communication.

Cette aide s'ajoutera à celle consentie au titre du contrat d'objectifs mis en place par le service des Sports.

L'aide globale qui s'élèvera à 100 000 F se répartira sur deux exercices : 40 000 F en 1991 et 60 000 F en 1992.

Il est rappelé en outre que la ville a «parrainé» un match le 14 décembre et organisé une fête du basket.

La somme de 40 000 F correspondant à la subvention 1991 sera imputée au chapitre 940.241 article 657.00300.

M. GRAPPIN : Dernièrement un sondage nous a indiqué que Radio France était la radio la plus écoutée à Besançon. Pouvez-vous nous indiquer le taux d'audience de Radio Bip à Besançon car cela a dû être publié et j'aimerais savoir également si les autres radios locales de type associatif participent à la promotion de la Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Réponse de la communication, Pierre RUEFF.

M. RUEFF : Je ne pourrais pas vous dire exactement le taux d'audience de Radio Bip. Ce qui se passe, c'est qu'il y a trois radios locales associatives privées et que nous sommes en contact avec ces trois radios locales. Cette année malgré un certain nombre de demandes réitérées auprès des deux autres radios locales privées, seul Radio Bip a répondu et a fait un certain nombre de campagnes. C'est la raison pour laquelle nous n'accordons une subvention qu'à Radio Bip.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Radio Bip, nous la voyons effectivement dans les différentes manifestations auxquelles nous participons. Les autres participent peut-être mais enfin on le sait moins.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, c'était sur BBC que je voulais intervenir mais très rapidement pour saluer ici le succès remporté aujourd'hui par l'équipe de basket. Ce succès est tout de même disons-le, franchement ici largement dû d'abord à Georges JEANNEY puis ensuite à M. MULON avec toute une équipe de sponsors industriels. Cela aboutit au succès que l'on sait aujourd'hui et je pense que nous pouvons tout à fait nous en féliciter. Cela démontre aussi que lorsqu'il y a une volonté quelque part de mener une équipe au succès, cela peut se jouer et se gagner. Nous avons noté Monsieur le Maire que vous êtes maintenant très présent sur la scène du basket, nous pouvons nous en réjouir. Vous volez un peu au secours de la victoire mais ce qui est essentiel c'est qu'il y ait victoire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vois que vous lisez la presse locale. J'ai assisté à deux matches de basket parce que cela m'intéresse. Je vais de temps en temps au handball, pas trop souvent au foot, au rugby, etc. je m'intéresse à l'ensemble des sports, mais je ne vole pas au secours de la victoire. Nous

avons eu l'an dernier quelques discussions avec le BBC, notamment avec M. JEANNEY qui n'avait pas saisi le sens de notre politique sportive en matière de contrats d'objectifs. Pour toutes les équipes, de quelque nature qu'elles soient, nous avons des contrats d'objectifs très clairs, précis, que nous appliquons dans la réalité. Pour venir ici en aide de façon supplémentaire à une équipe c'est vrai qui représente la Ville de Besançon de façon intéressante, nous sommes intervenus par une subvention au titre de la communication. Samedi dernier je ne vous ai pas aperçu sinon nous aurions pu échanger des balles ensemble Monsieur JACQUEMIN ; vous y êtes souvent je le sais, j'ai même lu que vous étiez un fidèle supporter, voyez je lis la même presse que vous ! Donc c'est en matière de communication que nous avons tenu ici ce soir à apporter un petit complément et à parrainer comme je l'indiquais tout à l'heure le match BBC-Lourdes. Nous souhaitons d'ailleurs que le Besançon Basket Comté continue de voler de victoire en victoire, qu'il passe dans la division supérieure et devienne un club de professionnels avec toutes les retombées que cela suppose.

M. BAS : Monsieur le Maire, je voudrais simplement revenir sur la subvention à Radio Bip. Je crois qu'il n'est pas question de s'y opposer bien au contraire. Simplement je pense qu'en tant que média local, nous pourrions peut-être demander à ce que les séances du Conseil Municipal soient suivies, lorsque l'intérêt se justifie, par cette radio, qu'elle s'en fasse l'écho de manière à ce que la population bisontine soit informée de ce qui se passe dans notre assemblée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tous les représentants des médias sont invités bien sûr. Ils reçoivent d'ailleurs l'ordre du jour et même les rapports ; ils sont là présents et je les en remercie. Il y a souvent d'ailleurs un représentant de Radio Bip qui vient. Mais vient qui veut bien sûr, en tout cas nous les remercions de leur présence.

M. FUSTER : Je voulais simplement préciser à M. JACQUEMIN qu'effectivement il y a eu en ce qui concerne le basket une aide des partenaires économiques mais que depuis le début la Ville de Besançon est présente à côté du BBC et qu'elle donne au travers des contrats d'objectifs la modeste somme de 450 000 F, ce qui en fait le premier partenaire du BBC. Nous ne sommes donc pas là que depuis hier, nous sommes là depuis le début.

M. RUEFF : C'était simplement pour dire à M. BAS que chaque radio locale a la liberté de venir ou non aux séances du Conseil Municipal. En ce qui concerne Radio Bip, on n'a pas besoin de lui demander spécialement car il n'y a pas de radio officielle du Conseil Municipal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On est d'accord avec cela !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.